— la directrice des opérations régionales du Nord-du-Québec;

—le directeur de la protection de la faune du Nord-du-Québec;

—l'analyste en réglementation – chasse et piégeage à la Direction des affaires législatives et des permis;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 780-2011 du 4 juillet 2011.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61644

Gouvernement du Québec

#### **Décret 509-2014,** 11 juin 2014

CONCERNANT une modification au décret numéro 58-2014 du 29 janvier 2014

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE le décret numéro 58-2014 du 29 janvier 2014 concernant la nomination de cinq membres avocats du Tribunal administratif du Québec, affectés à la section des affaires sociales soit modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, de «94 138\$» par «115 500\$».

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61645

Gouvernement du Québec

## Décret 510-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la désignation de juges coordonnateurs de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 103 et 104 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec désigne parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, dix juges coordonnateurs et, de la même manière, détermine la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU Qu'en vertu du décret numéro 581-2012 du 6 juin 2012, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge Alain Désy à titre de juge coordonnateur a été approuvée par le gouvernement, que son mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 581-2012 du 6 juin 2012, la désignation par la juge en chef de madame la juge Dominique Slater et de monsieur le juge Denis Saulnier à titre de juges coordonnateurs a été approuvée par le gouvernement, que leur mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau leur désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juges coordonnateurs, de madame la juge Dominique Slater et de messieurs les juges Conrad Chapdelaine et Denis Saulnier:

QUE les mandats des juges Conrad Chapdelaine et Dominique Slater s'échelonnent du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2016;

QUE le mandat du juge Denis Saulnier s'échelonne du 1er juillet 2014 au 30 juin 2017.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61646

Gouvernement du Québec

# **Décret 511-2014**, 11 juin 2014

CONCERNANT la désignation de juges coordonnateurs adjoints de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105.2 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec peut, lorsque les circonstances l'exigent, désigner parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de douze juges coordonnateurs adjoints et, de la même manière, déterminer la durée de leur mandat:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, le mandat d'un juge coordonnateur adjoint est d'au plus trois ans, qu'il peut être

renouvelé et qu'il demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou désigné de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 582-2012 du 6 juin 2012, madame la juge Lucie Rondeau était désignée juge coordonnatrice adjointe à compter 3 juillet 2012, que son mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 582-2012 du 6 juin 2012, messieurs les juges François Landry et Pierre Labelle étaient désignés juges coordonnateurs adjoints à compter du 3 juillet 2012, que leur mandat se termine le 30 juin 2014 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau leur désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE soit approuvée la désignation, comme juges coordonnateurs adjoints, de madame la juge Judith Landry et de messieurs les juges François Landry et Pierre Labelle;

QUE le mandat de la juge Judith Landry s'échelonne du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016;

QUE les mandats des juges François Landry et Pierre Labelle s'échelonnent du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2017.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61647

Gouvernement du Québec

### **Décret 512-2014,** 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Lyne Foucault comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Lyne Foucault de Saint-Jérôme, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de madame Lyne Foucault soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61648

Gouvernement du Québec

#### Décret 513-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Louise Gallant comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice:

QUE madame Louise Gallant de Sept-Îles, juge de paix magistrat, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;

QUE le lieu de résidence de madame Louise Gallant soit fixé dans la Ville de Sept-Îles ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif, JUAN ROBERTO IGLESIAS

61649

Gouvernement du Québec

## Décret 514-2014, 11 juin 2014

CONCERNANT la nomination de madame Andrée St-Pierre comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Andrée St-Pierre de Rimouski, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 12 juin 2014;